

Un premier semestre difficile mais un nouvel élan s’amorce enfin !

Ormes, le 27 octobre 2022

- **Des résultats difficiles**
- **Des contentieux non maîtrisés**
- **Une réorganisation qui va permettre au Groupe de reprendre enfin son envol**

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 27 octobre a arrêté les comptes semestriels de l'exercice.

En M€	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021
Chiffre d'affaires	6,48	6,53
Autres produits d'exploitation	(0,68)	1,09
Achats consommés	(2,78)	(2,05)
Charges de personnel	(4,34)	(5,09)
Autres charges d'exploitation	(1,96)	(2,83)
Impôts et taxes	(0,06)	(0,19)
Dotations amortissements et provisions	(0,44)	(0,22)
Résultat d'exploitation	(3,78)	(2,76)
Résultat financier	0,25	(0,16)
Résultat courant avant impôts	(3,53)	(2,92)
Résultat exceptionnel	0,01	(0,01)
Impôts sur les bénéfices	(0,54)	0,05
Part revenant aux minoritaires	-	-
Résultat net Groupe	(4,06)	(2,88)

Note : les comptes semestriels consolidés n'ont pas été audités

Chiffre d'affaires du premier semestre : 6,48 M€ (6,53 M€ en 2021)

Le premier semestre 2022 s'est inscrit dans un contexte globalement compliqué avec la guerre en Ukraine qui a perturbé le marché mondial en sus des problématiques liées à l'épidémie de COVID-19, avec des conséquences directes et indirectes importantes pour le Groupe qui ont pesé sur l'activité.

Le Groupe a décidé de faire sa révolution et de développer une stratégie claire, honnête et pérenne. Sur le plan de l'activité, le carnet de commandes notamment permet au Groupe d'envisager une année 2023 d'intense réorganisation et de renégociation avec ses partenaires bancaires.

Au 31 décembre 2021, le Groupe disposait d'un carnet de commandes de 38,3 M€ dont 30,1 M€ relatifs à des projets EPC en Asie Pacifique et en Afrique, 8,1 M€ correspondant à des activités de maintenance (O&M), et enfin d'autres petits contrats d'installations photovoltaïques.

Au premier semestre de l'année 2022, VERGNET a signé plus de 40 M€ de nouvelles commandes dont 32,5 M€ uniquement pour des projets EPC. Ce développement commercial a été soutenu, pour les projets à l'export, par les banques BGFIBank, Banque de l'Orme (Caisse d'Epargne) et BCI en Nouvelle-Calédonie.

Il convient de souligner le soutien de la BPI avec une ligne de 9 millions d'Euros, en contre-garanties des projets export (Niger et Micronésie).

Ainsi l'encours de cautions bancaires au 30 juin 2022 était de 10,3 M€ (multiplié par 5 depuis fin 2021) dont 8 M€ sur le projet Agadez et 1,4 M€ pour les projets de Micronésie.

En complément des activités de maintenance, les principaux contrats signés au premier semestre sont les suivants :

- Avenant au contrat AGADEZ (Niger) qui a permis une augmentation significative de la part de chiffre d'affaires de VERGNET dans le groupement de 15 M€ par rapport au contrat d'origine et un démarrage en mai du chantier.
- Deux projets hybrides en Micronésie (Yap Kosrae) d'installation de 4 MWh de centrales solaires photovoltaïques et 2,5 MWh de système de stockage de l'énergie par batteries.
Les deux contrats, d'une valeur totale de 6,3 millions d'euros sont entrés en vigueur le 12 juillet 2022 pour une livraison en 2024.
- Le repowering de 34 éoliennes des centrales de PRONY 3 et Mont Mau en Nouvelle-Calédonie pour le Groupe ENGIE pour un montant de 11,3 M€, contrat entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Un résultat semestriel (- 4,06 M€) conséquences de décisions non maîtrisées

Le résultat semestriel consolidé s'établit à -4,06 M€.

Les causes de ces pertes sont multiples :

1. La sous-activité :

Traditionnellement, le premier semestre du Groupe dégage un chiffre d'affaires autour de 6 M€, insuffisant pour couvrir ses charges de structure. Toutefois la nouvelle Direction a, depuis juillet, engagé une réorganisation très intense qui portera ses fruits en 2023.

2. Les contentieux se révèlent être un échec financier :

Il en est ainsi notamment de l'arbitrage introduit devant l'ICC à Genève pour obtenir le paiement de factures sur un client éthiopien qui a rendu une décision facialement favorable pour VERGNET, puisque l'ICC de Genève a accordé à l'entreprise 600 000 €, mais bien éloigné des prévisions de l'ancienne direction de VERGNET. Les frais de contentieux engagés sans aucun discernement ont engagé VERGNET dans un chemin financier très aléatoire avec lequel la nouvelle Direction va donc devoir s'accommoder.

Le plan 3R et le financement de NEGMA, le renouveau

Le Plan 3R (Renouveau. Redynamisation. Reconquête) a été communiqué le 26 septembre 2022. Il est né de la nécessité de renforcer immédiatement la trésorerie et de mettre en place une stratégie de développement offensive et durable dans le temps.

Il vise le remboursement des dettes court terme et un renforcement rapide du développement commercial. Pour ce faire, la stratégie du nouveau management consiste à renouer avec l'ADN de VERGNET, qui depuis l'origine de la société contribue à permettre à ses clients de maîtriser leur production d'énergie, et ce malgré des conditions géographiques et climatiques difficiles voire extrêmes. Par conséquent, le nouveau discours affirme haut et fort la mission de VERGNET : celle d'être un « créateur vertueux d'indépendance énergétique depuis 1989 » en proposant notamment une nouvelle offre de haute technicité.

Deuxième levier du Plan 3R : une nouvelle organisation mondiale, par Région (Europe, Afrique Océan Indien, Asie Pacifique, Amériques), a été mise en place et présentée aux équipes du Groupe le 15 septembre 2022.

Troisième levier : le contrat d'OCABSA, négocié durant l'été 2022 avec NEGMA, a été signé le 23 septembre. Il permettra au Groupe de lever jusqu'à 100 M€ pendant 6 années pour financer cette nouvelle stratégie, son développement et les actions nécessaires pour installer VERGNET comme une référence incontestable sur le marché des énergies renouvelables.

Quatrième levier : une accélération des chantiers sous l'impulsion du nouveau Directeur des Opérations, démarche qui commence à porter ses fruits. A Wallis par exemple, où VERGNET a ouvert une filiale, le Groupe achève l'installation de trois centrales photovoltaïques sur toitures connectées au réseau BT en autoconsommation qui seront mises en service avant la fin de l'année et qui, conformément à la mission de VERGNET, contribueront à l'indépendance énergétique de la population et au développement de l'île.

Ce plan 3R à la fois ambitieux et réaliste est rendu possible par le soutien financier de NEGMA, en qui VERGNET a trouvé un partenaire solide et cohérent afin d'exploiter le potentiel de développement de l'entreprise sur un marché des énergies renouvelables dynamique et porteur.

À propos de VERGNET SA

Le Groupe VERGNET, « créateur vertueux d'indépendance énergétique depuis 1989 », n'a de cesse depuis son origine de permettre à ses clients de maîtriser leur production d'énergie, et ce malgré des conditions géographiques et climatiques difficiles voire extrêmes.

Expert en production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride) sur réseaux non-interconnectés et fort de technologies uniques, le Groupe a développé l'Hybrid Wizard, un système hybride pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement pour les réseaux insulaires ou isolés.

Le Groupe a déjà installé plus de 900 éoliennes et 365 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 40 pays et regroupe 200 collaborateurs en 12 implantations.

VERGNET est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007.

CONTACT

Groupe VERGNET

Cyril LEDRAN

Directeur Général

investisseurs@vergnet.com